

**REUNION DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 13 MARS 2024

L'AN 2024, le 13 MARS, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZEZICZAK, Président.
MM. DELHAYE et LIEZ, Mme MARICOT, Administrateurs.

Pouvoirs : M. RAMPENBERG, Vice-Président, à M. GRZEZICZAK
M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK

Excusé : M. MUZART, Administrateur.

Assistés de : M. BASSET, Directeur Général par intérim.
Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, MM. ROBERT, SIMONNOT et TOMBOIS,
Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques
Locales.

Début de séance à 09 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

LAON - EVOLUTION DU PROGRAMME POUR L'AMENAGEMENT DE L'ILOT URBAIN FERNAND CHRIST – REALISATION DES TRAVAUX

Le 10 décembre 2012, le bureau a validé le projet d'aménagement du site Fernand Christ à Laon.

Depuis cette date de nombreuses évolutions ont impacté le plan d'aménagement initial : évolution du potentiel constructif (typologie, nombre de logements), adaptations suivant les besoins (bureaux) et impact environnemental (préservation d'arbres, performances thermiques).

Différentes études ont donc repensé la trame urbaine autrement et ont abouti à un principe de desserte de voiries et d'espaces verts adaptés. Un appel d'offres a été lancé en vue de réaliser ces aménagements indispensables au fonctionnement des opérations en cours (pension de famille) et à venir.

Compte tenu de ces évolutions, les contrats de prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, contrôle technique et coordination de sécurité) passés sur la base du plan d'aménagement datant de 2012 ne peuvent être maintenus.

Au vu de ce qui précède, il est donc proposé au bureau d'autoriser le Directeur Général à :

- mettre fin aux anciens contrats de prestations intellectuelles
- poursuivre les nouvelles études
- passer les contrats de travaux relatifs aux travaux d'aménagement du site conformément aux règles du Codes des Marchés Publics
- passer toutes commandes nécessaires au bon déroulement de ces travaux d'aménagement
- et signer tous documents nécessaires au bon déroulement des travaux d'aménagement du site Fernand Christ

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

